



**MAIRIE DE
VILLEVEYRAC**

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'HERAULT

**COMPTE-RENDU
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
27 juin 2023 à 19 HEURES 00**

L'an deux mille vingt et trois, le vingt-sept juin, à dix-neuf heures, le conseil municipal de la commune de VILLEVEYRAC, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur le Maire.

Étaient présents : MORGO C. GUIRAO F. PEYSSON S. RUBIO A. GRANIER S. DE LA TORRE J. MICHELON C. JACQUEL D. GRANDSIRE D. MOUNERON C. VALETTE J. DANTAN D. DAUTHERIBES ML. DE NITTO J. VALLAT S. SERRE B. PUECH S. SEVERAC JM.

Étaient absents : MALAISE M. MARTINEZ E. GARCIA M. FOUREAU J. DECOBERT V. MARQUES E. LAUS F. JULIEN E. DURAND ML.

Procurations : MARTINEZ E à MOUNERON C
MARQUES E à GRANIER S
GARCIA M à JACQUEL D
MALAISE M à VALETTE J

Secrétaire de séance : Madame DAUTHERIBES Marie Louise

POINTS DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE :

- 1°) Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 23/05/2023 (**annexe 1**) et désignation d'un secrétaire de séance
- 2°) Délégation du Conseil Municipal au Maire
- 3°) Acquisition véhicule
- 4°) Approbation des comptes de la SEMABATH – Quitus aux administrateurs (**annexe 2**)
- 5°) Convention de partenariat avec la chambre d'agriculture de l'Hérault et Sète Agglopôle Méditerranée - Marché des producteurs (**annexe 3**)
- 6°) Demande de subvention FAIC 2023
- 7°) Demande de subvention exceptionnelle école élémentaire Ferdinand Buisson
- 8°) Convention ENT (**annexe 4**)
- 9°) Règlements intérieurs ALP, ESPACE JEUNES et tarifs rentrée 2023 (**annexe 5, annexe 5 bis, annexe 5 ter**)
- 10°) Convention Trophées Sportifs (**annexe 6**)

1-APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23/05/2023 ET DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Le procès-verbal de la séance du 23 mai 2023 a été approuvé à l'unanimité, Madame DAUTHERIBES Marie Louise a été désigné en tant que secrétaire de séance.

2- DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

En vertu de l'article L2122-22, Le Maire informe le conseil municipal des décisions prises dans le cadre des délégations reçues, ainsi qu'il est prévu à l'article L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Pas de décision depuis le dernier conseil Municipal.

3- ACQUISITION VÉHICULE

Le conseil Municipal décide d'acquérir un véhicule de type Citroën Berlingo 1.6 HDI d'occasion, au prix de 2 700€ à Monsieur MAZOYER Cédric.



Rapporteur : Madame GRANDSIRE Dominique – adopté à L’UNANIMITÉ

4- APPROBATION DES COMPTES DE LA SEMABATH – QUITUS AUX ADMINISTRATEURS

Le conseil Municipal approuve les comptes de l’exercice 2022 et donne quitus aux administrateurs.

Rapporteur : Monsieur GUIRAO Fabien – adopté à LA MAJORITÉ

5- CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA CHAMBRE D’AGRICULTURE DE L’HÉRAULT ET SETE AGGLOPOLE MÉDITERRANÉE - MARCHÉ DES PRODUCTEURS

Le conseil Municipal approuve la convention à intervenir avec la Chambre d’Agriculture de l’HERAULT, SETE AGGLOPOLE MEDITERRANEE et la commune de VILLEVEYRAC.

Le conseil Municipal décide que les producteurs présents sur le marché s’acquittent d’un droit de place de 82 € pour la totalité de la période soit du 10 juillet 2023 au 21 août 2023 inclus.

Rapporteur : Monsieur Le Maire – adopté à L’UNANIMITÉ

6- DEMANDE DE SUBVENTION FAIC 2023 (FONDS DÉPARTEMENTAL D’AIDE AUX COMMUNES

Le conseil Municipal décide de solliciter les aides financières auprès du conseil départemental au titre du FAIC pour des travaux d’embellissement par la création d’une passerelle en bois afin de pouvoir transiter entre la plaine de jeu, le stade, le skate parc, le city stade et le groupe scolaire La Capitelle

Le conseil Municipal approuve le projet.

Rapporteur : Monsieur PUECH Stéphane – adopté à L’UNANIMITÉ

7- DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE

Le conseil Municipal décide d’accorder une subvention exceptionnelle de 500€ à l’école élémentaire Ferdinand Buisson pour son projet pédagogique musical « autour de la mer Méditerranée ».

Rapporteur : Madame PEYSSON Stéphanie – adopté à L’UNANIMITÉ

8 - CONVENTION ENT (Environnement Numérique de Travail)

Le conseil Municipal approuve le renouvellement de la convention de partenariat pour la mise à disposition d’un environnement numérique de travail (ENT-école) - année scolaire 2023-2024.

Rapporteur : Madame PEYSSON Stéphanie – adopté à L’UNANIMITÉ

9- RÈGLEMENTS INTÉRIEURS ALP, ESPACE JEUNES ET TARIFS RENTRÉE 2023

Le conseil Municipal approuve les règlements des structures et les tarifs du service enfance jeunesse.

Rapporteur : Madame PEYSSON Stéphanie – adopté à L’UNANIMITÉ

10- CONVENTION TROPHÉES SPORTIFS

Le conseil Municipal approuve les termes de la convention de partenariat entre Hérault Sport et la Commune relative à la mise à disposition de matériel et de véhicules géolocalisés avec chauffeur et de personnel dans le cadre de l’organisation de la soirée « Trophées Sportifs » qui s’est déroulée le 23 juin 2023.

Rapporteur : Monsieur DE LA TORRE – adopté à L’UNANIMITÉ

Plus de questions à l’ordre du jour.

La séance est levée.

Le Maire
Christophe MORGO